DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

N° 149/2026

Le Maire de la commune de STEINBACH,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-8 ;

VU la demande formulée par **l'entreprise Eiffage énergie système-réseau mobile**, en date du 20 octobre 2026, sollicitant la prise d'un arrêté de police de la circulation et du stationnement au niveau de la rue Saint Morand, hors agglomération, à Steinbach ;

CONSIDÉRANT qu'afin de réaliser les travaux de génie civil, consistant à tirer un câble de fibre optique sur une distance de 12 mètres, à destination du pylône situé rue des Montagnes à Uffholtz, il est nécessaire, pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement sur la portion de voie concernée ;

ARRÊTÉ :

Article 1 : À compter du lundi 16 novembre 2026 et pour une durée de 60 jours, soit jusqu'au vendredi 15 janvier 2027 inclus, l'entreprise Eiffage énergie système-réseau mobile, 11 rue des Drapiers à METZ (57000), est autorisée à mettre en place des restrictions de circulation et de stationnement sur la section de la rue Saint-Morand à Steinbach, située hors agglomération.

Article 2 : La signalisation réglementaire, composée de panneaux et, le cas échéant, de dispositifs mobiles adaptés, ainsi que toute mesure de sécurité nécessaire, seront mises en place par l'entreprise Eiffage énergie système-réseau mobile, pendant la période concernée, en accord avec les services communaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et publié selon l'usage local. Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CERNAY
- La Brigade Verte de SOULTZ
- Le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de STEINBACH
- L'entreprise Eiffage énergie système-réseau mobile
- Les archives de la mairie

Steinbach, le 23 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE STEINBACH 68700 (Ht-Rhin)

Lionel KOENIG

Mise en ligne le : 26/10/2026 08:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Steinbach
https://www.steinbach-alsace.fr/documents_administratifs/84179